

Saint-Cloud

L'officiel

N°248
MARS
2026

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL MANDATURE 2026/2032

SÉANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026 À 10 H

Compte-rendu analytique

Publication et affichage 1^{er} avril 2026

Les membres du Conseil municipal, élus le dimanche 15 mars 2026, ont été convoqués samedi 21 mars 2026 à 10h par **Éric BERDOATI**, Maire sortant. Ils se sont réunis dans la salle des mariages de l'hôtel de ville.

Présents : Éric BERDOATI, Édith SAGROUN, Nicolas PORTEIX, Diane MICHOUDET, François-Henri REYNAUD, Sylvie SOARES, Olivier BERTHET, Ségolène de LARMINAT, Vincent JACQUET, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Liza CREUX, Jacques GRUBER, Françoise ASKINAZI, Christophe WARTEL, Delphine POTIER, Sacha GAILLARD, Laura MODANESE, Benoît GODET, Henri de BEAUREGARD, Pauline GEISMAR, Nicolas PUJOL, Annie POTHIER, Baptiste du CHALARD, Catherine GREVELINK, Pierre BLEXMANN, Valentine de BRAGELONGNE, Rafaël MAYCHMAZ, Perrine LANDON, Anne-Marie CRAVERO, Guillaume SIMENEL, Christine PASTOR, Augustin BRUNSCHVICG.

Le Maire annonce la démission pour convenances personnelles de Céline PEIGNÉ le 19 mars 2026 qui est remplacée par la suivante de liste, Valentine de BRAGELONGNE.

Valentine de BRAGELONGNE a été régulièrement convoquée, le Maire lui souhaite la bienvenue.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL MANDATURE 2026/2032

Éric BERDOATI, Maire sortant, ouvre la séance et procède à l'appel : l'ensemble des membres du Conseil sont présents - soit 35 élus. Le quorum est atteint.

Le Maire souhaite la bienvenue à ses nouveaux collègues, qu'ils soient de la majorité ou des oppositions, ainsi qu'aux anciens élus de la mandature précédente.

Il installe le Conseil municipal suite aux élections municipales du 15 mars, suivant les suffrages obtenus par chaque liste :

Liste Mon Parti C'est Saint-Cloud

- 1) Éric BERDOATI
- 2) Édith SAGROUN
- 3) Nicolas PORTEIX
- 4) Diane MICHOUDET
- 5) François-Henri REYNAUD
- 6) Sylvie SOARES
- 7) Olivier BERTHET
- 8) Ségolène de LARMINAT
- 9) Vincent JACQUET

10) Nathalie MOUTON-VEILLÉ

- 11) Jean-Christophe ACHARD
- 12) Mireille GUEZENEC
- 13) Jean-Jacques VEILLEROT
- 14) Liza CREUX
- 15) Jacques GRUBER
- 16) Françoise ASKINAZI
- 17) Christophe WARTEL
- 18) Delphine POTIER
- 19) Sacha GAILLARD

20) Laura MODANESE

- 21) Benoît GODET
- 22) Céline PEIGNÉ
- 23) Henri de BEAUREGARD
- 24) Pauline GEISMAR
- 25) Nicolas PUJOL
- 26) Annie POTHIER
- 27) Baptiste du CHALARD
- 28) Catherine GREVELINK
- 29) Pierre BLEXMANN

Liste Toujours Saint-Cloud, en mieux.

- 30) Rafaël MAYCHMAZ
- 31) Perrine LANDON

Liste Saint-Cloud Rive-Gauche

- 32) Anne-Marie CRAVERO
- 33) Guillaume SIMENEL

Liste Préservons Saint-Cloud!

- 34) Christine PASTOR

Liste L'élan Clodoaldien

- 35) Augustin BRUNSCHVICG

DÉLIBÉRATIONS

Mireille GUEZENEC, en tant que doyenne de l'assemblée, prend la parole avant de faire procéder à l'élection du Maire et exprime son émotion en ouvrant la séance d'installation du nouveau Conseil municipal élu le 15 mars 2026, conformément aux règles en vigueur.

Elle félicite l'ensemble des élus et souligne avec humour qu'elle préside cette séance pour la troisième fois.

Elle rappelle que l'engagement municipal est une mission exigeante mais passionnante, au service de l'intérêt général, et met en avant la diversité des âges au sein du conseil.

Enfin, Mireille GUEZENEC adresse ses vœux de réussite à l'ensemble des élus, en appelant à travailler dans le respect, l'entraide et la bienveillance, au service des habitants de Saint-Cloud et conclut en rappelant que **servir la commune est un honneur qui engage chacun.** (*Applaudissements de l'assemblée*)

Délibération n° 16 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Baptiste du CHALARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Délibération n° 17 : ÉLECTION DU MAIRE - SOUS LA PRÉSIDENTE DE MIREILLE GUEZENEC

Baptiste du CHALARD et Augustin BRUNSCHVICG, les deux plus jeunes membres de l'assemblée, sont nommés assesseurs.

Font acte de candidature au poste de Maire :

Éric BERDOATI, pour la liste *Mon Parti C'est Saint-Cloud*

Rafaël MAYCHMAZ, pour la liste *Toujours Saint-Cloud, en mieux.*

Christine PASTOR pour la liste *Préservons Saint-Cloud!*

Anne-Marie CRAVERO indique représenter Saint-Cloud Rive-Gauche au Conseil municipal avec Guillaume SIMENEL, en soulignant leur engagement récent mais déterminé. Elle remercie les électeurs, en particulier ceux ayant soutenu leur projet, ainsi que leur équipe de colistiers.

Elle annonce ne pas se porter candidate au poste de Maire et respecter le résultat des élections, tout en regrettant une participation insuffisante.

Elle affirme enfin la volonté de leur groupe d'incarner une opposition responsable, constructive et exigeante, attachée au respect, au débat démocratique et aux enjeux sociaux et écologiques. (*Applaudissements de l'assemblée*)

Christine PASTOR remercie les Clodoaldiens pour leur confiance, qu'elle interprète comme une attente de renouveau. Elle s'engage à défendre les

intérêts de tous, notamment en matière de sécurité, de pouvoir d'achat et de cadre de vie.

Elle affirme son rôle d'opposition active et exigeante, déterminée à porter ses propositions et à faire évoluer les décisions. Elle annonce le lancement d'une plateforme participative pour renforcer la transparence et l'expression citoyenne.

Elle conclut en réaffirmant son engagement à agir avec détermination au service des habitants. *(Applaudissements de l'assemblée)*

Augustin BRUNSCHVIGG remercie les électeurs ayant soutenu L'élan Clodoaldien ainsi que son équipe, en soulignant l'engagement collectif de jeunes au service de la ville.

Il explique ne pas se porter candidat à la mairie, malgré la légitimité des candidatures d'opposition, préférant rester fidèle à leur position initiale : porter une voix nouvelle, notamment celle de la jeunesse, du lien social, du dynamisme et de l'environnement.

Il affirme ainsi son engagement à incarner une opposition sérieuse, déterminée à défendre ces valeurs au sein du conseil municipal. *(Applaudissements de l'assemblée)*

Rafaël MAYCHMAZ félicite le Maire et l'ensemble des élus pour leur élection, tout en saluant l'engagement des candidats de l'alternance. Il explique que sa candidature symbolique vise à rappeler que la majorité en place ne fait pas l'unanimité.

Il met en avant le sérieux et la complétude de son programme, et remercie les électeurs qui ont soutenu sa liste, faisant d'eux la première force d'alternance. Il affirme son engagement, aux côtés de Perrine LANDON, à porter une opposition constructive fidèle à ses valeurs.

Il souligne la progression des élus progressistes au sein du conseil et annonce la poursuite de son action à travers l'information, le dialogue avec les habitants et un objectif clair : Toujours Saint-Cloud, en mieux. *(Applaudissements de l'assemblée)*

Par vote secret et au premier tour

Éric BERDOATI est élu Maire de Saint-Cloud
par 29 voix et 33 suffrages exprimés.

Rafaël MAYCHMAZ a obtenu 3 voix.

Christine PASTOR a obtenu 1 voix.

Le groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche* n'a pas pris part au vote.

(Applaudissements de l'assemblée)

Mireille GUEZENEC, doyenne de l'assemblée, félicite le Maire pour sa réélection, et souligne le renouvellement de la confiance des membres du Conseil municipal.

ALLOCUTION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Chers Collègues,
Chers Clodoaldiens,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

Quatre grands principes définissent la V^e République. Ces principes sont inscrits dès l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958, qui dit ceci : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.* » Chaque principe fait l'objet d'une description rigoureuse et précise.

Pour le caractère démocratique de la République, il est dit la chose suivante : « *le caractère démocratique de la République implique le respect des libertés fondamentales et la désignation des différents pouvoirs au suffrage universel (c'est-à-dire ouvert à tous les citoyens majeurs), égal (chaque électeur dispose d'une voix) et secret (chacun vote librement à l'abri de toute pression).* »

Mes chers collègues, dimanche dernier, les Clodoaldiens ont majoritairement appliqué ce principe démocratique républicain. En effet, dimanche dernier le taux de participation a été de 56,26 % des suffrages.

Il était de 41,81 % en 2020, 55,21 % en 2014, 51,74 % en 2008 et 54,93 % en 2001. Autrement dit, dimanche dernier représente le taux de participation le plus élevé depuis plus de 25 ans. Mes premiers mots s'adressent donc à tous les Clodoaldiens, et ce quel que soit leur vote, pour les remercier vivement et chaleureusement pour leur participation inégalée depuis 25 années. Cette forte participation renforce la légitimité du scrutin ainsi que son issue.

Ensuite, notre République fonctionne avec des rites et des codes. Les cérémonies d'installation ou de passation de pouvoir en sont le témoignage. Mes chers collègues, c'est très précisément ce que nous sommes en train de pratiquer à l'instant même où je m'exprime devant vous tous. Cette cérémonie d'installation entérine le résultat du scrutin et acte le lancement de la nouvelle mandature 2026/2032 (et peut-être même 2033).

Je voudrais dès maintenant remercier les milliers de Clodoaldiens, qui m'ont accordé très largement leur confiance, dès le premier tour de cette élection municipale et ce, malgré la présence de cinq listes.

Cette confiance est la conséquence logique de deux causes complémentaires et successives. La première cause est le formidable bilan de la majorité municipale sortante. Je le dis avec force et humilité dans la mandature précédente, j'ai eu l'honneur de diriger une équipe de la majorité municipale formidable qui a réalisé un travail exceptionnel. Je souhaite une nouvelle fois lui rendre hommage aujourd'hui!

La seconde cause est le fruit du travail de cette nouvelle équipe municipale qui a mené avec sérieux et enthousiasme une campagne de conviction. Forte d'un programme ambitieux, mais réaliste, cette nouvelle équipe est allée à votre rencontre sur le terrain au plus près des Clodoaldiens.

En effet, depuis le samedi 17 janvier, date de lancement officiel de notre campagne, les 35 membres de la liste *Mon parti C'est Saint-Cloud* sont sur le terrain, à l'écoute de vos attentes, de vos critiques et de vos très nombreux encouragements. Dimanche dernier, les Clodoaldiens se sont largement exprimés et le résultat est sans appel : 56,08 % pour la liste que j'ai eue l'honneur de conduire, 13,48 % pour la liste de Monsieur Rafaël Maychmaz, 11,27 % pour la liste de Madame Anne-Marie Cravero, 10,07 % pour la liste de Madame Christine Pastor et 9,1 % pour la liste de Monsieur Augustin Brunschvicg.

Mes chers 35 Collègues de l'équipe *Mon parti C'est Saint-Cloud*, merci pour votre engagement à mes côtés et pour votre enthousiasme tout au long de cette magnifique campagne.

Un merci également aux 29 élus de notre liste qui siègent dès aujourd'hui au sein du Conseil municipal pour leur travail à venir.

Maintenant que la campagne est terminée, il est plus que temps de se mettre, dès lundi prochain, au travail. Pour ce faire, nous allons, dans quelques instants, procéder à l'élection des adjoints. Les conseillers délégués sont désignés par le Maire.

La liste que la majorité municipale vous propose de soutenir est la suivante :

1^{er} adjoint au Maire : Ségolène de Larminat en charge de la Culture, du patrimoine et des bâtiments municipaux

2^e adjoint au Maire : Olivier Berthet en charge de la Planification, de l'aménagement et de l'urbanisme

3^e adjoint au Maire : Françoise Askinazi en charge de la Communication, du numérique, du digital, de l'intelligence artificielle et de la démocratie participative

4^e adjoint au Maire : Jacques Gruber en charge de l'Éducation, du périscolaire, de l'extrascolaire et des séjours

5^e adjoint au Maire : Annie Pothier en charge des Solidarités, du logement et de l'action sociale

6^e adjoint au Maire : Nicolas Porteix en charge de la Voirie, de la propreté et des mobilités, en charge également des Anciens combattants et correspondant Défense

7^e adjoint au Maire : Diane Michoudet en charge du Développement économique, du commerce et de l'artisanat

8^e adjoint au Maire : Jean-Christophe Achard en charge de la Sécurité publique, de la prévention et du stationnement

9^e adjoint au Maire : Liza Creux en charge de la Petite enfance et de la famille

10^e adjoint au Maire : Jean-Jacques Veillerot en charge du Sport.

Trois adjoints territoriaux viendront compléter cette liste :

Christophe Wartel en charge des Finances et des achats

Delphine Potier en charge de l'Environnement

Vincent Jacquet en charge de la Santé et du handicap

Trois conseillers municipaux porteront une délégation de compétence :

Sacha Gaillard en charge de la Jeunesse

François-Henri Reynaud en charge des Grands événements

Catherine Grevelink en charge de l'Hygiène et de la sécurité

Six conseillers municipaux auront en charge la vie des quartiers :

Centre/Village : Sylvie Soares

Coteaux/Bords de Seine : Nathalie Mouton-Veillé qui aura également en charge la Citoyenneté

Hippodrome/Fouilleuse : Mireille Guezenec qui aura également en charge la politique en faveur des Seniors

Montretout/Coutureau : Laura Modanese

Pasteur/Magenta : Benoît Godet

Val d'or : Pauline Geismar

Nicolas Pujol sera nommé rapporteur de la commission des Finances

Henri de Beauregard sera nommé rapporteur de la commission des Travaux

Pierre Blexmann, Valentine de Bragelongne, Baptiste du Chalard et Édith Sagroun, tous les 4 membres actifs de la majorité municipale, vien-

dront compléter cette équipe en nous apportant leur compétence et leur soutien dans les différentes commissions qui seront instaurées lors d'un prochain Conseil municipal.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes prêts pour assumer la mission qui nous a été confiée, dimanche dernier, par les Clodoaldiens et qui pourrait se résumer ainsi : continuer à faire de Saint-Cloud, une ville où il fait bon vivre !

Avant de terminer mon propos, je voudrais remercier l'administration de la Ville de Saint-Cloud. Car en effet, dans notre pays, et notamment à l'échelle municipale, l'ensemble des politiques publiques menées au service des administrés ne peut être efficace que si le tandem élu - administration fonctionne parfaitement.

Lors de la campagne, les candidats prennent des engagements envers leurs électeurs, puis une fois élus, ils décident et fixent le cap. L'administration donne ensuite aux élus les moyens techniques, juridiques et réglementaires pour agir. Cette dualité constituée par le pouvoir politique d'une part et la compétence administrative d'autre part, doit fonctionner parfaitement et en bonne intelligence permettant ainsi le respect des engagements pris lors des échéances électorales.

À Saint-Cloud, nous disposons d'une administration compétente au service de Saint-Cloud et des Clodoaldiens.

Je veux enfin remercier les membres de mon cabinet au premier rang desquels figurent la directrice de cabinet et le chef de cabinet.

Comme j'aime le répéter souvent, la politique est chose sérieuse. On ne s'engage pas en politique pour exister sur les réseaux sociaux ou devenir quelqu'un, encore moins pour avoir des followers. On s'engage en politique pour servir. Servir des convictions, servir une institution, servir une collectivité, servir une nation et surtout et avant tout servir l'intérêt général. Sans cet idéal, l'engagement politique n'a aucun sens, ni fondement. L'engagement politique n'a de sens que s'il cherche sans relâche à comprendre et améliorer le destin commun de ceux pour qui il exerce sa charge. Croyez-moi, c'est une mission exaltante, exigeante et passionnante. Dans cette passion, il ne faut jamais oublier une chose essentielle : les raisons de son engagement. Suivant les individus, elles peuvent être multiples. Chacun a un parcours de vie différent, une éducation différente, en revanche la finalité de son engagement devrait toujours être la même.

Enfin, avant de terminer, je voudrais remercier plus particulièrement ma famille. L'engagement politique est individuel, mais si vous prenez des responsabilités, inéluctablement l'ensemble de votre famille se trouve associée à cette aventure. Le monde est ainsi fait, la nature humaine est ainsi faite, que parfois, pas toujours, mais parfois, soudain le regard des autres sur votre famille change. C'est ainsi que votre famille peut se trouver embarquée dans une aventure qui structurellement n'est pas la sienne mais qui le devient par voie de conséquence. Alors je voudrais, avec émotion et sincérité, dire merci à ma famille ici présente, merci de me supporter au sens premier du terme et pour supporter ou plus exactement accepter les conséquences de mon engagement.

Mais comme le disait fort justement Paulo Coelho : « La liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir. »

Alors du fond du cœur merci à vous tous. »
(Applaudissements de l'assemblée)

Délibération n° 18 : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

En application de l'article susmentionné, l'effectif légal du Conseil municipal de la Commune de Saint-Cloud étant de 35 membres, il ne peut y avoir plus de 10 adjoints au Maire.

Il appartient au Conseil municipal, dans cette limite, de déterminer le nombre d'adjoints au Maire qu'il souhaite instituer, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale et la mise en œuvre des politiques municipales.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de fixer à dix le nombre des adjoints au Maire.

Délibération n° 19 : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Seul *Mon Parti C'est Saint-Cloud* présente une liste.

Le Conseil municipal procède, par 29 voix pour et 1 vote blanc, à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

- ✓ Les membres des listes *Toujours Saint-Cloud, en mieux.* (2 membres), *Saint-Cloud Rive-Gauche* (2 membres) et *L'élan Clodoaldien* (1 membre) ne prennent pas part au vote (soit 5 membres).

Par vote secret et au premier tour

Rang	Prénom et nom
1 ^{er}	Ségolène de LARMINAT
2 ^e	Olivier BERTHET
3 ^e	Françoise ASKINAZI
4 ^e	Jacques GRUBER
5 ^e	Annie POTHIER
6 ^e	Nicolas PORTEIX
7 ^e	Diane MICHOUDET
8 ^e	Jean-Christophe ACHARD
9 ^e	Liza CREUX
10 ^e	Jean-Jacques VEILLEROT

Le Maire remet ensuite leur écharpe tricolore à chacun des adjoints au Maire et félicite chacun d'entre eux.

SYNTHÈSES DES ALLOCUTIONS DES ADJOINTS

L'intégralité des allocutions de chacun des adjoints figurera dans le procès-verbal de séance.

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au Maire déléguée à la Culture, au patrimoine et aux bâtiments municipaux

Ségolène de LARMINAT se rappelle son premier mandat en 2008 et exprime sa surprise et sa fierté d'être encore élue en 2026. Elle explique que, même si la continuité politique est importante, chaque mandat apporte de nouveaux enjeux, une nouvelle équipe et de nouvelles missions.

Elle évoque son rôle au Conseil Régional, notamment pour défendre des projets qui concernent Saint-Cloud, comme la construction de l'équipe-

ment sportif du lycée Santos-Dumont et le prolongement de la ligne 10 du métro.

Elle remercie le Maire pour sa confiance renouvelée et affirme son engagement comme première adjointe, en veillant à rendre la culture accessible à tous et à valoriser le patrimoine clodoaldien, avec des projets comme le campus culturel prévu pour 2030 et le réaménagement du jardin des Avelines.

Elle souligne le soutien de sa famille, en particulier de son mari et de ses enfants, et conclut en réaffirmant son engagement total pour les prochaines années, au service des Clodoaldiens et du bien commun de Saint-Cloud.

Olivier BERTHET, adjoint au Maire délégué à la Planification, à l'aménagement et à l'urbanisme

Olivier BERTHET remercie le Maire pour sa confiance renouvelée depuis 2008 et rappelle son engagement de longue date. Il réaffirme sa détermination à poursuivre son action pour le mandat à venir, avec sérieux et engagement, au service de la ville et des Clodoaldiens.

Il conclut en soulignant sa volonté de continuer le travail engagé dans le même esprit.

Françoise ASKINAZI, adjointe au Maire déléguée à la Communication, au numérique, au digital, à l'IA et à la démocratie participative

Françoise ASKINAZI est honorée des responsabilités qui lui sont confiées pour ce deuxième mandat, notamment la délégation à la communication, au numérique, à l'intelligence artificielle et à la démocratie participative. Cette confiance l'engage pleinement.

Lors du mandat précédent, elle était en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat.

Elle a travaillé de façon constante avec les commerçants, les entrepreneurs et les acteurs locaux, obtenant des résultats concrets. Elle a également soutenu l'innovation et organisé près d'une centaine d'événements.

Aujourd'hui, elle poursuit son engagement à travers la communication et la démocratie participative, au cœur du lien entre la municipalité et les habitants. Elle souhaite garantir une communication claire, accessible et sincère, valoriser les projets de la ville et renforcer le lien avec les citoyens.

Françoise ASKINAZI souligne l'importance de l'engagement local comme histoire de transmission : vivant à Saint-Cloud depuis 33 ans, elle a vu ses enfants s'y construire et participer à la vie de la ville. Elle remercie son époux pour son soutien et évoque l'exemple de son beau-père, dont le parcours inspire la valeur de l'engagement au service des autres.

C'est donc avec fierté, responsabilité et détermination qu'elle poursuit son engagement, prête à œuvrer avec sérieux et enthousiasme pour le dynamisme, le rayonnement et l'intérêt général de la ville.

Jacques GRUBER, adjoint au Maire délégué à l'Éducation, aux activités péri et extrascolaires et aux séjours

Jacques GRUBER félicite le Maire pour sa réélection et le remercie pour la confiance renouvelée dans la délégation à l'Éducation, qu'il exerce avec engagement. Il souligne à cette occasion l'importance de cette mission au service de l'épanouissement, de la réussite et des valeurs transmises aux enfants.

Il met en avant le travail mené avec les équipes éducatives et annonce la poursuite des actions engagées pour améliorer les accueils, les activités, la restauration et les conditions d'apprentissage.

Jacques GRUBER souhaite enfin la bienvenue aux nouveaux élus et remercie enfin son épouse pour son soutien face aux exigences de son engagement.

Annie POTHIER, adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, au logement et à l'action sociale

Annie POTHIER félicite le Maire pour sa réélection et le remercie pour la confiance accordée à travers ses nouvelles responsabilités. Elle exprime sa fierté d'être élue adjointe au Maire et son engagement à contribuer, avec enthousiasme, à la mise en œuvre du projet municipal au service de l'intérêt général.

Annie POTHIER salue le travail de son prédécesseur et affirme sa volonté de s'appuyer sur les actions déjà engagées, avec les services de la ville, pour poursuivre et renforcer les politiques de solidarité, de logement et d'action sociale.

Nicolas PORTEIX, adjoint au Maire délégué à la Voirie, à la propreté, aux mobilités, aux anciens combattants et correspondant Défense

Nicolas PORTEIX remercie le Maire pour la confiance renouvelée et exprime son émotion face à ses nouvelles responsabilités, après avoir

exercé la délégation aux finances, aux achats et aux grands projets. Il rend hommage à sa prédécesseuse pour la voirie, la propreté et les mobilités, et souligne les enjeux concrets et exigeants de ces missions, au cœur du quotidien des habitants.

Il reprend également avec fierté la délégation aux anciens combattants, en s'inscrivant dans la continuité du travail accompli.

Il affirme aborder ce mandat avec humilité et détermination, au service de l'intérêt général, et conclut en remerciant sa famille pour son soutien.

Diane MICHOUDET, adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Diane MICHOUDET remercie le Maire pour la confiance accordée en lui confiant la délégation au développement économique, au commerce et à l'artisanat, après six années comme déléguée de quartier.

Elle souligne l'importance du commerce comme lien humain et de proximité, et affirme son engagement à être présente sur le terrain, à l'écoute des commerçants, afin de préserver le dynamisme des quartiers.

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Jean-Christophe ACHARD remercie tout d'abord les Clodoaldiens pour leur confiance renouvelée envers l'équipe *Mon Parti C'est Saint-Cloud* et salue le travail des anciens élus, en particulier Capucine du SARTEL et Jean-Christophe PIERSON.

Il s'engage à poursuivre le travail entrepris avec le Maire, en consolidant ce qui fonctionne, en améliorant ce qui doit l'être, et en favorisant l'écoute et le dialogue avec tous les élus.

La sécurité publique et le stationnement seront ses priorités : renforcer la police municipale, développer la prévention, étendre la vidéoprotection et poursuivre la création de parkings en ouvrage pour mieux partager l'espace public.

Il remercie enfin son épouse pour son soutien qui lui permet de continuer à servir les Clodoaldiens.

Liza CREUX, adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

Liza CREUX exprime sa joie et sa reconnaissance d'avoir été nommée adjointe au Maire et remercie le Maire pour sa confiance. Elle rappelle son attachement à Saint-Cloud, choix de vie fondé sur la qualité du cadre de vie et du travail mené par les équipes municipales passées et présentes, qu'elle salue.

Elle se dit heureuse de rejoindre une équipe engagée et évoque sa future délégation à la petite enfance et à la famille, qu'elle considère comme essentielle, car elle touche aux fondements du développement des enfants et à l'équilibre des familles. Elle souligne l'importance de soutenir les parents, de garantir un cadre stable aux enfants et de rester attentif aux réalités concrètes des habitants.

Enfin, Liza CREUX remercie à nouveau le Maire et s'adresse à l'ensemble du Conseil, appelant à dépasser les clivages sur ces sujets essentiels, et affirme son engagement déterminé au service des Clodoaldiens.

Jean-Jacques VEILLEROT, adjoint au Maire délégué au Sport

Jean-Jacques VEILLEROT remercie le Maire et ses collègues pour la confiance accordée en lui confiant la délégation au sport, qu'il accepte avec fierté pour ce second mandat. Il revient sur son expérience précédente aux bâtiments et remercie les services techniques pour leur accompagnement.

Attaché au sport, il souhaite encourager la pratique pour tous, en mettant l'accent sur l'accessibilité, la parité et le développement d'activités adaptées à toutes les générations.

Il conclut en réaffirmant son engagement à promouvoir le sport auprès de tous les Clodoaldiens.

Délibération n° 20 : DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DES SIX QUARTIERS ET CRÉATION DES CONSEILS DE QUARTIERS

L'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de moins de 80 000 habitants, le Conseil municipal peut fixer le périmètre de chaque quartier constituant la commune et doter ces quartiers de conseils de quartier.

Les conseils de quartier constituent des instances permettant d'associer les habitants à la vie locale et de favoriser leur participation aux politiques publiques communales.

Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question intéressant le quartier et peuvent formuler des propositions.

Dans ce cadre, la Commune a souhaité structurer la participation citoyenne à l'échelle de son territoire en instituant six conseils de quartiers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le périmètre et la délimitation des six quartiers comme suit :

- 1) Quartier Centre/Village
- 2) Quartier Coteaux/Bords-de-Seine
- 3) Quartier Hippodrome/Fouilleuse
- 4) Quartier Montretout/Coutureau
- 5) Quartier Pasteur/Magenta
- 6) Quartier Val d'or

Conformément à l'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales, les modalités de fonctionnement des conseils de quartier sont fixées par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'institution d'un conseil de quartier pour chacun des six quartiers mentionnés à l'article 1. Il précise que chaque conseil de quartier sera présidé par un élu du Conseil municipal et pourra être consulté par le Maire et formuler des propositions pour toute question intéressant le quartier. Enfin des dialogues seront animés deux fois par an dans les secteurs suivants regroupant l'ensemble des quartiers : Centre/Village, Coteaux/Bords-de-Seine, Hippodrome/Fouilleuse, Montretout/Coutureau, Pasteur/Magenta et Val d'or.

Délibération n° 21 : CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS CHARGÉS PRINCIPALEMENT D'UN OU DE PLUSIEURS QUARTIERS

En application de l'article L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales, les communes qui ont institué des conseils de quartier peuvent créer des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Par la délibération n° 2026-20 en date du 21 mars 2026, le Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud a confirmé la délimitation du périmètre des six quartiers de la commune et l'existence des conseils de quartier.

Le Conseil municipal de Saint-Cloud étant composé de 35 membres, il est proposé, afin de renforcer l'action de proximité et le suivi spécifique des quartiers de la commune, de créer trois postes d'adjoints au Maire chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers.

Ces postes s'ajouteront au nombre d'adjoints précédemment fixé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, **décide par 32 voix de créer trois postes d'adjoints au Maire**, chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, et **précise que ces postes s'ajoutent au nombre d'adjoints au Maire précédemment fixé par le Conseil municipal**.

- ✓ Les membres de la liste **Saint-Cloud Rive-Gauche** (2 membres) ne prennent pas part au vote.
- ✓ Le membre de la liste **Préserveons Saint-Cloud!** s'abstient.

Délibération n° 22 : ÉLECTION DES TROIS ADJOINTS AU MAIRE CHARGÉS PRINCIPALEMENT D'UN OU PLUSIEURS QUARTIERS

Seul *Mon Parti C'est Saint-Cloud* présente une liste.

Le Conseil municipal procède, par 28 voix pour sur 30 suffrages exprimés (1 vote blanc et 1 vote nul), **à l'élection des adjoints** en charge des quartiers au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

- ✓ Les membres des listes **Toujours Saint-Cloud, en mieux.** (2 membres), **Saint-Cloud Rive-Gauche** (2 membres) et **L'élan Clodoaldien** (1 membre) ne prennent pas part au vote (soit 5 membres).

Par vote secret et au premier tour

Rang	Prénom et nom
11 ^e	Christophe WARTEL
12 ^e	Delphine POTIER
13 ^e	Vincent JACQUET

Le Maire remet ensuite leur écharpe tricolore à chacun des adjoints au Maire et félicite chacun d'entre eux.

SYNTHÈSES DES ALLOCUTIONS DES ADJOINTS

L'intégralité des allocutions de chacun des élus figurera dans le procès-verbal de séance.

Christophe WARTEL, adjoint au Maire délégué aux Finances et aux achats

Christophe WARTEL remercie le Maire pour sa confiance et exprime son honneur de devenir adjoint en charge des finances et des achats. Il affirme aborder cette mission avec humilité et sens des responsabilités, tout en soulignant la situation financière solide de la ville, fruit d'une gestion rigoureuse et de l'engagement des équipes municipales.

Il rend hommage aux acteurs de ces résultats, notamment le Maire, N. PORTEIX et les services.

Enfin, il souligne son implication pour poursuivre ce travail au service de l'intérêt général malgré les défis à venir.

Delphine POTIER, adjointe au Maire déléguée à l'Environnement

Delphine POTIER remercie le Maire pour la confiance accordée à travers la délégation à l'environnement qu'elle considère comme un honneur. Elle souligne la richesse du patrimoine naturel de la ville, mais aussi sa fragilité face aux enjeux urbains et climatiques, ainsi que les fortes attentes des habitants.

Elle rend hommage à ses prédécesseuses pour le travail accompli et affirme sa volonté de poursuivre cet engagement avec conviction, en lien avec les élus, les associations et les habitants, pour préserver la qualité de vie et préparer l'avenir.

Attachée personnellement à la ville, Delphine POTIER inscrit son action dans une perspective de transmission aux générations futures et conclut en réaffirmant son engagement au service de la commune.

Vincent JACQUET, adjoint au Maire délégué à la Santé et au handicap

Vincent JACQUET exprime l'émotion et l'honneur de recevoir à nouveau l'écharpe d'élu, après s'être retiré temporairement de la vie publique à la suite d'un accident de la vie. Il revient avec une énergie renouvelée et une profonde gratitude envers les Clodoaldiens.

Il souligne son engagement de longue date sur les sujets de la santé et du handicap, et mesure la responsabilité que représente cette délégation au service des habitants et des acteurs concernés.

Il remercie le Maire pour sa confiance, ses collègues et les Clodoaldiens, et se réjouit de retrouver le débat démocratique. Il rend enfin hommage au soutien essentiel de son épouse.

Il conclut en réaffirmant sa détermination à se remettre au travail au service de Saint-Cloud.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire donne lecture des articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du code général des collectivités territoriales, en vigueur depuis le 24 décembre 2025 et créés par la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 (art.9) **et remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et des dispositions du code général des collectivités territoriales consacrées aux conditions d'exercice des mandats municipaux** (articles L. 2123-1 à L. 2123-35 et R. 2123-1 à D. 2123-28).

Copies des deux articles disponibles en fin de compte-rendu.

Délibération n° 23 : ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SUPPLÉMENTAIRES AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE PARIS OUEST LA DÉFENSE (POLD)

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé à compter du 1^{er} janvier 2016 un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à statut particulier dénommé la Métropole du Grand Paris, qui regroupe la Ville de Paris, l'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que les communes limitrophes qui en ont fait le choix.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a consacré la mise en place d'un double niveau d'intercommunalité : celui de la Métropole et celui des territoires : 11 établissements publics territoriaux (EPT), d'au moins 300 000 habitants, ont ainsi été mis en place.

La Commune de Saint-Cloud est membre de l'EPT « T4 » dénommé Paris Ouest La Défense (POLD), ce dernier regroupant 11 communes à savoir les villes de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson.

L'organe délibérant de l'EPT est le conseil de territoire.

L'article L. 5219-9-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « chaque conseil de territoire est composé d'un nombre de conseillers déterminé en application du III et IV de l'article L. 5211-6-1 ».

Par ailleurs, en vertu de l'article susmentionné, « dans chaque commune, le ou les conseillers métropolitains de la commune sont désignés conseillers de territoire et les sièges supplémentaires sont pourvus conformément au b du 1° de l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales ».

Au regard de sa population, la Commune de Saint-Cloud dispose de 5 sièges au sein du conseil de territoire.

En application de l'arrêté interpréfectoral en date du 31 octobre 2025 portant recomposition du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2026, la Commune de Saint-Cloud dispose d'un conseiller métropolitain.

Le conseiller métropolitain étant de droit conseiller de territoire, il convient, par conséquent, de désigner 4 conseillers de territoire supplémentaires.

Les conseillers territoriaux supplémentaires sont élus par le Conseil municipal, parmi ses membres, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La répartition du ou des sièges restants après application de la représentation proportionnelle se fait conformément à l'alinéa 5 de l'article L. 262 du code électoral qui dispose que « si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ».

Le Conseil municipal procède par 29 voix pour et 30 suffrages exprimés (1 vote blanc) à l'élection des 4 conseillers territoriaux supplémentaires représentant la commune de Saint-Cloud au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial « T4 » Paris Ouest La Défense, en sus du délégué de la ville, élu conseiller métropolitain :

- Éric BERDOATI
- Diane MICHOUDET
- Olivier BERTHET
- Delphine POTIER

Délibération n° 24 : DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En application de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est de plein droit compétent pour régler par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses attributions limitativement énumérées par cet article.

Ces délégations ont pour objet de faciliter la bonne marche de l'administration communale, en permettant au Maire de prendre, dans les domaines concernés, les décisions nécessaires sans recourir à une délibération préalable du Conseil municipal, tout en garantissant l'information de celui-ci.

En effet, en application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties, doivent faire l'objet d'un compte-rendu à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

Il appartient, en conséquence, au Conseil municipal de déterminer l'étendue des délégations qu'il souhaite accorder au Maire pour la durée de son mandat, dans les conditions prévues par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal décide d'attribuer au Maire par 31 voix pour l'ensemble des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales **et d'en fixer les limites ou conditions**, le cas échéant, afin d'assurer la continuité, la réactivité et l'efficacité de l'action administrative communale.

- ✓ Les membres de la liste *Saint-Cloud Rive-Gauche* (2 membres) votent contre.
- ✓ Le membre de la liste *Préservons Saint-Cloud!* s'abstient.
- ✓ Le membre de la liste *L'élan Clodoaldien* s'abstient.

Le Maire remercie une nouvelle fois tous les Clodoaldiens pour leur confiance, ainsi que les nouveaux élus et le public ayant assisté à la séance d'installation du Conseil municipal.

Éric BERDOATI conclut en souhaitant un bon mandat à chacun des élus!

La séance est levée à 12h20,

Fait à Saint-Cloud,
signé le 31 mars 2026

Le Maire,
Éric BERDOATI

Éric BERDOATI

Code général des collectivités territoriales

Article L1111-13

Version en vigueur depuis le 24 décembre 2025

Partie législative (Articles L1111-1 à L7431-3)

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (Articles L1111-1 à L1881-1)

LIVRE Ier : PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA DÉCENTRALISATION (Articles L1111-1 à L1116-1)

TITRE UNIQUE : LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Articles L1111-1 à L1116-1)

CHAPITRE Ier : Principe de libre administration (Articles L1111-1 à L1111-14)

Section 4 : Dispositions relatives au statut de l'élu local (Articles L1111-12 à L1111-14)

Article L1111-13

Version en vigueur depuis le 24 décembre 2025

Créé par LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.



Code général des collectivités territoriales

Article L1111-14

Version en vigueur depuis le 24 décembre 2025

Partie législative (Articles L1111-1 à L7431-3)

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES (Articles L1111-1 à L1881-1)

LIVRE Ier : PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA DÉCENTRALISATION (Articles L1111-1 à L1116-1)

TITRE UNIQUE : LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Articles L1111-1 à L1116-1)

CHAPITRE Ier : Principe de libre administration (Articles L1111-1 à L1111-14)

Section 4 : Dispositions relatives au statut de l' élu local (Articles L1111-12 à L1111-14)

Article L1111-14

Version en vigueur depuis le 24 décembre 2025

Création LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : LUCIOLE • Avril 2026.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.